

VI. CONCLUSION

Le Comité de la justice et des médias est optimiste à l'issue de cet exercice. Nous avons beaucoup appris des intervenants et notre tâche a été facilitée par leur désir d'améliorer les échanges et la compréhension.

Le Comité pense qu'il est possible d'opérer un changement positif dans les relations de travail entre les différentes professions en suivant les recommandations suivantes :

Transparence :

- Accès aux documents judiciaires;
- utilisation des magnétophones;
- caméras dans la salle d'audience;
- salle des médias dans le palais de justice;
- séance d'information à huis clos;
- accès abordable aux documents judiciaires.

Formation :

- Améliorer les connaissances au sein des deux professions;
- sensibiliser le public.

Ère électronique :

- Signification des ordonnances de non-publication;
- accès électronique aux documents judiciaires;
- guide en ligne pour les médias;
- site Web public sur la justice et les médias.

Activités permanentes :

- Comité de liaison entre les secteurs de la justice et des médias;
- conférences de presse/ commentaires publics;
- règle *sub judice* d'outrage au tribunal et principe de la confidentialité des sources.

Le Comité a cherché, tout au long de cet exercice, à trouver un équilibre et à formuler des recommandations qui tiennent compte des besoins des uns et des autres. Les médias et le système de justice sont des milieux complexes et affairés. Les propositions que nous faisons visent à optimiser l'efficacité et l'efficience.